

depuis que votre journal existe, nous nous sommes toujours fait un devoir de donner une appréciation impartiale de tous les nouveaux ouvrages qu'on nous a fait l'honneur de nous adresser.

3^e Si le correspondant désire connaître comment nous apprécions les services que rendent à la religion et au pays les fils du Bienheureux de la Salle, qu'il lise dans l'*Ecole primaire* du 15 novembre 1880, page 194, ce que nous avons écrit à l'occasion du *Triduum* qui a eu lieu dans leur institution pour célébrer le 200^{me} anniversaire de la fondation de leur ordre. Il verra que, s'il y a quelque part, comme il le dit, quelque chose de *fourré*, cela ne nous concerne pas.

—ooo—

Actes Officiels

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR par un ordre en conseil en date du 23 décembre courant (1884), de nommer le Révérend M. Thomas Quinn, commissaire d'écoles pour la municipalité de Saint-Thomas de Pierre-ville, dans le comté de Yamaska, en remplacement du Révérend M. Luc Trahan, qui a quitté la dite municipalité.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR par un ordre en conseil, en date du 26 décembre dernier (1884), de faire les nominations suivantes de commissaires d'écoles, savoir :

Comté de Bonaventure, Saint-Godefroi. — Le Révd Th. Smith, prêtre, curé, en remplacement de lui-même, son terme d'office étant expiré.

Comté de Champlain, Fermont. — M. Eusèbe Normandain, en remplacement de M. Théophile Caron, qui a quitté la municipalité.

Comté de Charlevoix, Petite Rivière Saint-François-Xavier. — M. Étienne Gauthier, en remplacement de M. Amable Gagnon, qui a quitté la municipalité.

Comté de Charlevoix, Pointe-au-Pic. — M. Théodore Girard, en remplacement de M. Ildebert Girard, qui a quitté la municipalité.

Réunion spéciale du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique]

(Suite)

II

1. L'école normale Jacques - Cartier a délivré des diplômes à 282 élèves. Un assez grand nombre des élèves sortis de cette école sans avoir été diplômés se sont livrés à l'enseignement.

2. La moitié environ des élèves déjà diplômés a continué ses cours à l'école normale.

3. Des élèves sortis de l'école normale, 38 n'ont pas enseigné, quelques-uns pour des raisons majeures.

4. Mais le plus grand nombre a enseigné plus longtemps qu'il n'y était obligé par la loi. J'établis par les *Etats de service* de l'école normale Jacques-Cartier que le nombre total d'années données à l'enseignement s'élève, en chiffres ronds, à 1,900, ce qui représente l'enseignement de 630 maîtres pendant 3 ans. Quelques-uns enseignent depuis plus de 20 ans ; 145 ont enseigné plus de 3 ans. Parmi ceux qui ont pris des professions, la plupart ont enseigné le nombre d'années requis.

5. Il est difficile de préciser les raisons pour lesquelles certains élèves sortis de l'école normale Jacques-Cartier n'ont pas enseigné le temps voulu par la loi ; mais je sais que plusieurs auraient rempli leurs obligations, s'ils avaient trouvé une position convenable. Il y en a environ 90 actuellement dans l'enseignement.

6. Parmi les élèves de l'école normale Jacques-Cartier qui ont renoncé au monde, on compte 7 prêtres qui ont enseigné, et 4 religieux qui appartiennent à des ordres enseignants.

7. Le très grand nombre de ceux qui sont entrés dans les professions libérales a enseigné.

8. Sur 282 diplômés, 38 seulement n'ont pas enseigné. Ils ont fourni collectivement jusqu'ici 1900 années d'enseignement.